



Pension alimentaire impayée

Par **PIVOINE1962**, le **14/05/2016** à **18:21**

Bonjour,rrnrN'ayant pas encore de réponse de la CAF en avril apres demande de recouvrement d'impayés de pension alimentaire de 27 mois, j'aimerais savoir si je dois aussi envoyer un dossier au tribunal des affaires familiales de mon département ? le père de mon fils nous a quitté il y a 18 ans et n'a jamais cherché à revoir son fils de 5 ans à l'époque, en 2008. J'ai fait appel à un avocat pour me représenter et envisager une demande de pension alimentaire avec test de paternité (il n'a pas voulu le reconnaître à sa naissance car il était encore marié) ce qui n'était pas convenu au départ. Son avocat s'est débrouillé pour faire annuler l'amende de 1.200 € donnée par le juge,1.200 € pour abandon et arriérés en échange de l'acceptation de paternité : photos avec sa famille à lui, lettres à son fils, etc., données à mon avocat comme preuves et confirmant son lien paternel et l'obligeant à accepter la pension du juge de 200 € mensuel. Je n'ai pas vu qu'il ne versait plus et étonnée car je pensais qu'il devait passer par le tribunal des affaires familiales pour savoir si son fils est toujours étudiant, il a encore 2 ans d'études à la FAC pour obtenir un master après licence et nous trouvons honteux le fait de tout arrêter sans prévenir après des années de souffrances suite aux préjudices de l'abandon (manque et indifférence paternelle). J'aurais préféré qu'il cherche à voir son fils plutôt que de chercher à négocier ce qu'il doit.rrnrVous remerciant par avance de votre réponse.